LES VICTOIRES DES TRAVAILLEUR·SES AVEC LA CGT #3



La CGT vous informe de batailles victorieuses menées par les travailleur·ses de l'UT2J avec le soutien de la CGT.

DROIT A UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SANS HARCELEMENT D'AMBIANCE

Une enseignante PRAG a été recrutée sur un poste avec un fort *turn-over* comportant des responsabilités lourdes et une quasi-absence de vacances estivales. Au fil du temps, les conséquences néfastes sur la santé de la collègue s'accumulent.

La CGT observe que les collègues récemment recruté·es (PRAG/PRCE ou jeunes MCF) sont souvent poussé·es aux charges lourdes jusqu'à épuisement.

Des alertes sans réponse

La collègue fait remonter ses difficultés auprès de sa hiérarchie et du pôle Santé. Les réponses apportées sont insuffisantes. Pire : le médecin de prévention la culpabilise : "vous n'êtes pas assez forte ; vos collègues souffrent à cause de vous".

Elle subit pressions collectives et injonctions à "retourner dans le secondaire". **Refusant de subir des conditions ayant déjà affecté d'autres collègues sur le même poste**, la travailleuse saisit la CGT.

La CGT se mobilise !

Commence une lutte longue et déterminée :

- signalements dans le registre SST
- visite des membres de la FS dans le service
- droit d'alerte (CGFP, art. 253-58 et suivants)
- enquête pour accident (CGFP, art. R253-49)

Ces actions ont rendu visibles les conditions de travail à l'origine des atteintes à la santé que la direction refusait de reconnaître !

VICTOIRE !

Les différents avis et expertises médicales ainsi que le Conseil médical départemental ont reconnu l'imputabilité au service des lésions provoquées (physique et psychique), confirmant la responsabilité de l'environnement de travail.

→ La collègue est protégée

→ La mobilisation collective a forcé la direction à réorganiser le travail et à augmenter les moyens.

→ Une procédure juridique est en cours contre l'université pour la contraindre à faire évoluer sa méthode face au harcèlement d'ambiance !

NOS REVENDICATIONS :

- Application des lois pour PRAG et PRCE (limite horaire par semaine / pas de charges admin. obligatoires)
- Formations sur le harcèlement
- Reconnaissance des Accidents de Travail pour *burn out* et RPS

En cas de problème, n'attendez pas :



Alertez la CGT !



Reprenons la main sur notre travail

Soutenez la CGT !

Je me syndique !